

Information presse
Octobre 2008

Dans le cadre de la « Semaine de la sécurité routière »,

PSRE mène une action-pilote à destination de jeunes apprentis, usagers de 2 roues

Les **jeunes apprentis sont nombreux à se déplacer en 2 roues**, parce que la plupart d'entre eux a moins de 18 ans. Leur trajet entre leur domicile et l'entreprise où ils effectuent leurs formations en alternance à des horaires parfois décalés les exposent fortement au risque routier.

Pourtant, si l'apprentissage les prépare scrupuleusement à l'exposition aux risques professionnels reconnus dans leur futur métier, **la sensibilisation au risque routier professionnel** qui s'étend aux trajets domicile-travail (et vice versa) **reste souvent insuffisante au regard de la gravité du risque** (plus d'un accident mortel sur deux au travail). Sous trois angles, **les jeunes apprentis sont très vulnérables au risque routier** : par leur classe d'**âge** (la plus touchée), par leur mode de transport (**le 2 roues motorisé**), par l'usage des **routes départementales** (les plus accidentogènes).

C'est pourquoi, **l'Association PSRE (pour « la Maîtrise du Risque Routier en Entreprise »)**, la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain** et le **pôle Sécurité Routière Etat de l'Ain**, forts de relations partenariales établies, ont conçu ensemble un dépliant et une information récapitulant les facteurs de prévention à pratiquer en face du risque de la route en 2 roues.

En 4 ans, dans le département de l'Ain, 3 000 personnes ont été victimes d'un accident corporel dans le cadre de leur déplacement professionnel, ce qui a occasionné 37 millions d'euros de frais d'assurance et de maladie. La moitié des victimes de la route en était des jeunes, la moitié d'entre eux circulant en 2 roues.

À l'occasion de la semaine de la sécurité routière, ce dépliant a été distribué à tous les apprentis, les patrons artisans et les maîtres d'apprentissage de l'Ain. En effet, près de 11 000 entreprises artisanales forment environ 2000 nouveaux apprentis par an, scolarisés dans 7 Centres de Formation des Apprentis (CFA) ou Maisons Familiales Rurales (MFR).

Les enseignants du cycle professionnel intégreront dans les semaines à venir un temps pédagogique pour parler prévention sur la base de ce dépliant. Ils évoqueront ainsi les principaux facteurs de prévention en matière de 2 roues :

- *Analyser ses déplacements*
- *Le risque 2 roues*
- *Bien choisir son 2 roues*
- *Le permis de conduire 2 roues*
- *L'assurance*
- *Que faire en cas d'accident*
- *… et en cas d'intempérie ?*
- *Le transport de passager*
- *Le respect des règles*
- *Les règles particulières aux 2 roues*
- *Assurez-vous d'être vu*
- *Equipement pour 2 roues*
- *Le casque, mode d'emploi*

En partenariat avec :



Pôle sécurité routière
Etat/Conseil général





A propos de PSRE :

L'association PSRE « La maîtrise du risque routier en entreprise », créée en 1998 par des entreprises signataires d'une charte de Sécurité Routière avec l'Etat, est une association à but non lucratif qui s'est donnée pour mission de contribuer à la lutte contre les accidents de la circulation liés aux déplacements professionnels. PSRE fait référence en matière de promotion de la sécurité routière en entreprise. PSRE regroupe pour ce faire des spécialistes de la sécurité routière, des entreprises de tous secteurs d'activité, des transporteurs routiers, des collectivités, des compagnies d'assurance et des organisations professionnelles. PSRE est partenaire des pouvoirs publics (DSCR), de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), de la Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances (AGEA) et de nombreux promoteurs de la sécurité routière.

Informations presse : Cinquième Pouvoir
Virginie Renouvin : 01 41 40 93 92 – vrenouvin@cinquiemepouvoir.com